

# Bilan actif

Dossier comptable	ASAD	Exercice clos le	31 décembre 2023
	1 Impasse du merlon		
	91830 LE COUDRAY MONTCEAUX		

Libellé	2023			2022
	Brut	À déduire	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais établissement				
Frais recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	40 894,67		40 894,67	40 894,67
Concessions, brevets, licences	2 006,22		2 006,22	3 486,22
<b>Total</b>	<b>42 900,89</b>		<b>42 900,89</b>	<b>44 380,89</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	357 000,00		357 000,00	357 000,00
Constructions	1 792 303,58		1 792 303,58	
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	950 937,40		950 937,40	511 974,64
<b>Total</b>	<b>3 100 240,98</b>		<b>3 100 240,98</b>	<b>868 974,64</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres immobilisations financières	39 000,00		39 000,00	39 000,00
Titres immobilisés				
<b>Total</b>	<b>39 000,00</b>		<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	148 614,51		148 614,51	169 729,95
Autres créances	409 457,34		409 457,34	54 709,10
<b>Total</b>	<b>558 071,85</b>		<b>558 071,85</b>	<b>224 439,05</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>				
BANQUE	2 577 046,95		2 577 046,95	3 006 471,05
CAISSE	189,06		189,06	490,57
<b>Total</b>	<b>2 577 236,01</b>		<b>2 577 236,01</b>	<b>3 006 961,62</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>1 451,74</b>		<b>1 451,74</b>	<b>21 897,75</b>
<b>Total général</b>	<b>6 318 901,47</b>		<b>6 318 901,47</b>	<b>4 205 653,95</b>

# Bilan passif

Dossier comptable **ASAD** Exercice clos le **31 décembre 2023**  
**1 Impasse du merlon**  
**91830 LE COUDRAY MONTCEAUX**

Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Fonds associatifs	4 637,90	4 637,90
Réserves	1 823 778,74	1 554 362,56
Report à nouveau	-250 859,56	-250 859,56
Résultat de l'exercice	258 613,83	277 740,33
subventions d'investissement	5 751,14	9 215,19
provisions réglementées		
autres fonds associatifs	-30 506,81	29 569,67
<b>Total</b>	<b>1 811 415,24</b>	<b>1 624 666,09</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	302 313,53	20 113,87
provisions pour charges	144 729,11	145 333,14
<b>Total</b>	<b>447 042,64</b>	<b>165 447,01</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 869 385,13	283 381,99
Emprunts et dettes financières	3 530,00	3 530,00
Fournisseurs et comptes rattachés	73 512,98	96 797,22
Dettes fiscales et sociales	1 035 173,64	911 338,70
Autres dettes	686 149,80	684 441,23
avances et acomptes recus		
<b>Total</b>	<b>3 667 751,55</b>	<b>1 979 489,14</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>392 692,04</b>	<b>436 051,71</b>
<b>Total général</b>	<b>6 318 901,47</b>	<b>4 205 653,95</b>

# Compte de résultat

Dossier comptable	<b>ASAD</b>	Début période	<b>janvier 2023</b>
	<b>1 Impasse du merlon</b>	Fin période	<b>décembre 2023</b>
	<b>91830 LE COUDRAY MONTCEAUX</b>		
Activités	<b>Toutes</b>		

Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achat et fournitures consommées	817 198,03	804 042,50
Impôts, taxes et versements assimilés	364 659,54	325 464,67
Charges de personnel	3 971 778,69	3 538 805,33
Charges Sociales	1 241 747,62	1 073 985,23
Autres charges de personnel	341 228,34	339 250,77
Dotations aux amorts sur immos	90 494,92	27 609,22
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 620,15	11 144,79
autres charges	1 274,69	836,69
<b>Total</b>	<b>6 830 001,98</b>	<b>6 121 139,20</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotation aux amortissements et provisions	304 362,09	12 627,36
Intérêts et charges assimilées	23 319,17	564,70
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
<b>Total</b>	<b>327 681,26</b>	<b>13 192,06</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Autres produits exceptionnels	37 923,26	15 280,66
Reprise sur provisions et transfert de charges	111 175,59	57 900,59
<b>Total</b>	<b>149 098,85</b>	<b>73 181,25</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Dotation aux amortissements et provisions		
Autres charges exceptionnelles	27 657,61	56 684,55
<b>Total</b>	<b>27 657,61</b>	<b>56 684,55</b>
<b>PRODUITS DE TARIFICATION</b>		
subventions et participations	371 587,20	359 128,98
autres produits	3 340 726,65	2 972 149,06
<b>Total</b>	<b>3 712 313,85</b>	<b>3 331 278,04</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>176 606,18</b>	<b>192 386,73</b>
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>3 405 935,80</b>	<b>2 871 910,12</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>258 613,83</b>	<b>277 740,33</b>

**Association Santé A Domicile**

**A S A D**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos  
le 31 décembre 2023  
Montants exprimés en Euros**

19 avril 2024

Association Santé à Domicile  
*Ce rapport contient 10 pages*  
Annexe aux comptes annuels

## Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.2	La construction du siège	1
2	Présentation des comptes	2
2.1.1	Méthode générale	2
2.1.2	Dérogation aux principes comptables	2
3	Informations relatives au bilan	3
3.1	Actif	3
3.1.1	Tableau des immobilisations	3
3.1.2	Tableau des amortissements	3
3.1.3	Immobilisations incorporelles	3
3.1.4	Immobilisations corporelles	4
3.1.5	Immobilisations financières	4
3.1.6	Créances	5
3.1.7	Produits à recevoir	5
3.1.8	Charges constatées d'avances	5
3.2	Passif	6
3.2.1	Fonds associatifs	6
3.2.2	Provisions pour risques et charges	7
3.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	7
3.2.4	Report à nouveau avant répartition du résultat	8
3.2.5	Etat des dettes	8
3.2.6	Fournisseurs et comptes rattachés	8
3.2.7	Dettes fiscales et sociales	9
3.2.8	Produits constatés d'avance	9
3.3	Ventilation des produits d'exploitation	9
3.4	Résultat par activité ou établissement	10
3.5	Ventilation de l'effectif au 31/12/2023	10

# 1 Faits majeurs de l'exercice

## 1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs ayant un impact financier au cours de l'exercice sont les suivants :

- ⇒ La fin de la construction du Siège de l'ASAD avec un début de remboursement du prêt bancaire en octobre 2022 et un emménagement en juin 2023
- ⇒ La réception de notre budget 2023 SSIAD/ESA/EMS et un dialogue de gestion CD91 en décembre 2023
- ⇒ L'année 2023, tout comme l'année 2022 a été marquée par la baisse de l'activité SSIAD liée à un manque de personnel sur le SSIAD (6ETP sur toute l'année 2022 et 2023)
- ⇒ L'année 2023 a enregistré une augmentation de 4038 heures de prestation pour le SAAD.
- ⇒ Une augmentation des charges de personnel de 587K€ liée aux différents avenants à la convention collective de la BAD et à la mise en place du Ségur de la santé pour favoriser l'embauche des soignants du SSIAD  
L'augmentation du coût de la masse salariale entre 2021 et 2023 se porte à 1 168 K€ soit une augmentation de 22 % en 2 ans
- ⇒ En 2023, le service d'aide à domicile est en excédent de 160 323€45 et le SSIAD est en excédent de 98 290€39

## 1.2 La construction du siège

Le permis de construire a été accordé en Juillet 2021. Les travaux ont débuté en mars 2022 et se sont terminés en juin 2023.

L'ASAD a contracté un crédit pour la construction du siège. Le coût total du crédit est de 2 387 085.70€ (prêt : 1 950 000€ durée : 25 ans, TEG : 1.699%, intérêts : 403 395€70, frais de dossier : 3 900€ et frais d'hypothèque : 29 700€)

Le remboursement de ce crédit a débuté en octobre 2022.

Concernant l'hypothèque, la date de péremption de l'inscription est le 22 mars 2048.

## **2 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **2.1.1 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

### **2.1.2 Dérogation aux principes comptables**

Pour l'exercice 2023 aucune dérogation aux principes comptables n'a été faite.

### 3 Informations relatives au bilan

#### 3.1 Actif

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	86 503,62			86 503,62
Immobilisations corporelles	879 578,72	2 765 276,97	25 882,17	3 618 973,52
Immobilisations financières	39 000,00			39 000,00
immobilisations en cours	459 678,99		459 678,99	
<b>TOTAL</b>	<b>1 464 761,33</b>	<b>2 765 276,97</b>	<b>25 882,17</b>	<b>3 744 477,14</b>

##### 3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	42 122,73	1 480,00		43 602,73
Immobilisations corporelles	470 283,07	89 014,92	40 565,45	518 732,54
Immoilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>512 405,80</b>	<b>90 494,92</b>	<b>40 565,45</b>	<b>562 335,27</b>

#### 3.1.3 Immobilisations incorporelles

##### 3.1.3.1 Principaux mouvements

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	

##### 3.1.3.2 Méthode d'amortissement

Logiciels et progiciels	Linéaire	3/5 ans
-------------------------	----------	---------

### 3.1.4 Immobilisations corporelles

#### 3.1.4.1 Principaux mouvements

Nature de l'immobilisation	Investissements directs	Crédit-Bail
PORTABLES	8 758,48 €	
CONSTRUCTION	1 501 338,30 €	
AMEN.CONSTRUCTION	318 186,14 €	
AGENC.CONSTRUCTION	927 621,68 €	
MOBILIER	24 055,65 €	

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Install. techniques, Locaux	Linéaire	7 ans
Install. techniques, Petits Equip.	Linéaire	10 ans
Install. techniques, Sécurité	Linéaire	5 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 ou 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ou 5 ans

#### 3.1.4.2 Actifs acquis ou produits pour un coût global

### 3.1.5 Immobilisations financières

#### 3.1.5.1 Principaux mouvements

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	

### 3.1.6 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé	-		
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts (1)	-		
Autres	-		
Créances de l'actif circulant	-		
Créances clients et comptes rattachés	148 614,51		
Autres	409 457,34		
Charges constatées d'avance	1 451,74		
Disponibilités	2 577 236,01		
<b>TOTAL</b>	<b>3 136 759,60</b>	-	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### 3.1.7 Produits à recevoir

Ils sont principalement constitués de remboursements prévoyance, de remboursements de l'OPCA de formation et solde dotation pour 171971,59 € AD et 235912,49 € SIAD.

### 3.1.8 Charges constatées d'avances

Elles sont constituées de factures fournisseurs datées de 2023 mais concernant des charges relatives à l'exercice 2024 pour un montant de 1451,74 €.

## 3.2 Passif

### 3.2.1 Fonds associatifs

#### 3.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>4 637,90</b>		-	<b>4 637,90</b>
Valeur du patrimoine intégré	4 637,90			4 637,90
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise				-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-		-	-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme <sup>(1)</sup>	-			
<b>Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise</b>				<b>-</b>
<b>Réserves</b>	<b>1 554 362,56</b>			<b>1 823 778,74</b>
Réserves indisponibles	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	100 269,31	337 816,81		438 086,12
Fonds dédiés	118 947,15		- 68 400,63	50 546,52
Réserves réglementées		-		-
Autres réserves- trésorerie <sup>(2)</sup>	1 335 146,10			1 335 146,10

<sup>(1)</sup> Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

#### 3.2.1.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	<b>29 569,67</b>			<b>29 569,67</b>
Apports				-
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	41 684,00			<b>41 684,00</b>
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- 12 114,33			<b>- 12 114,33</b>
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	9 215,19		3 464,05	<b>5 751,14</b>
Provisions réglementées				-
Droits des propriétaires (Commodat)				-

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	20 113,87	282 199,66		302 313,53
Provisions pour charges	145 333,14		604,03	144 729,11
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				
<b>TOTAL</b>	<b>165 447,01</b>	<b>282 199,66</b>	<b>604,03</b>	<b>447 042,64</b>

#### 3.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques

Une provision pour reprise dotation SIAD.

### 3.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière de 25% du salaire mensuel après 5 ans, 50% du salaire mensuel après 10 ans, 100 % du salaire mensuel après 15 ans et 300 % du salaire mensuel après 20 ans.

Pour 2021 un complément de 9 886.81€ a été calculé.

Ce montant est comptabilisé en provisions pour charges.

Le montant de la provision a été calculé avec un taux actuariel de 1,50%.

Pour 2022 une diminution de 9 668.62€ a été calculée.

Ce montant est comptabilisé en provisions pour charges.

Le montant de la provision a été calculé avec un taux actuariel de 3,45%.

Pour 2023 une diminution de 604,03€ a été calculée.

Ce montant est comptabilisé en provisions pour charges.

Le montant de la provision a été calculé avec un taux actuariel de 3,35%.

## 3.2.4 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées :		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Dépenses pour CP Siad	108 996,22	
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs	72 190,81	
Report à nouveau des activités propres de l'association		
<b>SOLDE</b>	<b>181 187,03</b>	<b>-</b>

## 3.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 512,98	73 512,98		
Dettes fiscales et sociales	1 035 173,64	1 035 173,64		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	686 149,80	686 149,80		
Produits constatés d'avance	392 692,04	392 692,04		
<b>TOTAL</b>	<b>2 187 528,46</b>	<b>2 187 528,46</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## 3.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs		60 207,84
Factures non parvenues		13 305,14
<b>Total</b>		<b>73 512,98</b>

### 3.2.7 Dettes fiscales et sociales

Détail	Montant en fin d'exercice
Rémunérations dues	55858.54
Comité d'entreprise	37733.00
Oppositions	913.94
Dettes CAP sur rémunérations	383328.59
URSSAF	143254.00
MEDERIC	30844.14
Prévoyance, Mutuelle AG2R	65791.61
ASSEDIC	13504.00
Dettes CAP sur charges	119066.78
Prélèvement à la source	6351.64
Taxes sur salaires	38282.00
Uniformation	29482.00
Participation effort à la construction	17117.02
Charges fiscales CAP	32945.38
Autres charges	60701.00
<b>TOTAL</b>	<b>1035173.64€</b>

### 3.2.8 Produits constatés d'avance

Solde versement ARS DPT.MAIRIES en produits constatés d'avance 392692.04€.

Informations relatives au compte de résultat

### 3.3 Ventilation des produits d'exploitation

Critères utilisés :

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	3 363 593,26 €
Subventions	20 892,51 €
Produits de la tarification	3 340 726,65 €
Autres produits	711 582,39 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	7 159,87 €
<b>Total</b>	<b>7 443 954,68 €</b>

### 3.4 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
- activité ou établissement SAD SMAD AVP		160 323,45
Gestion sous contrôle de tiers financeur		
- activité ou établissement SSIAD ESA EMS		98 290,39
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>258 613,84</b>

### 3.5 Ventilation de l'effectif au 31/12/2023

Services	Personnel salarié en ETP	Personnel salarié en Physique
- Aide à Domicile	88	101
- Soins	39	44
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>145</b>

3 Autres informations

Honoraires versés aux commissaires aux comptes : 7 200.00 Euros.

# **ASAD SEINE ESSONNE**

Association

Siège social : 1 IMPASSE DU MERLON  
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2023

Eric FERTE

Siège social : 22 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 92200 NEUILLY  
SUR SEINE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

## **1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASAD SEINE ESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### **2.1 REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2 INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

#### **6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly Sur Seine, le 12/04/2024

Le commissaire aux comptes

**Erie FERTE**

